



Commune d'Avully

Séance du Conseil municipal du jeudi 15 novembre 2018
Procès-verbal n°275

Présent-e-s : M. Philippe Tièche (président)
M. Pascal Dethiollaz (vice-président)
Mme Stéphanie Papaioannou (secrétaire)

M. Mickael Batista da Silva
M. Cyril Baudin
M. Sylvain Fuser
Mme Magali Besse Giorgi
M. Daniel Fuchs
Mme Natacha Gonzalez
Mme Verena Jendoubi
Mme Corinne Maison
M. Vincent Mottet
Mme Anne Rieder
Mme Cecilia Schäfer
M. Pierre Sutter

Exécutif : René Riem, maire
Mme Annick Maison, adjointe
Mme Maria Scheibler, adjointe

Verbaliste : M. Fabrice Losego

Ordre du jour :

1. Assermentation de deux conseillers municipaux : Vincent Mottet et Mickael Batista da Silva
2. Approbation du PV n° 274 de la séance du Conseil municipal du 11 octobre 2018
3. Mise à jour de la composition des commissions du Conseil municipal
4. Communications et échéancier du Bureau du Conseil municipal
5. Communications du maire et des adjointes
6. Rapport de la commission des affaires sociales du 29 octobre 2018
7. Rapport de la commission des espaces publics, routes et environnement du 5 novembre 2018
8. Rapport de la commission des bâtiments du 6 novembre 2018

9. Rapports des commissions des finances des 15 et 29 octobre 2018
10. Proposition du maire relative au budget de fonctionnement annuel 2019, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter
11. Proposition du maire relative aux indemnités allouées en 2019 aux maire et adjointes ainsi qu'aux membres du Conseil municipal
12. Proposition du maire relative à l'ouverture du crédit destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises
13. Proposition du maire relative à la fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2019
14. Questions orales / écrites
15. Divers

Questions du public

16. Huis-clos : examen de demandes de naturalisation (demande sur siège)
-

Le président ouvre la séance à 19h30. **Mme Jendoubi** demande de rajouter un point 16, huis-clos, pour traiter d'une demande de préavis de naturalisation. Cette demande ne faisant pas débat, un point 16 est rajouté.

1. Assermentation de deux conseillers municipaux : Vincent Mottet et Mickael Batista da Silva

Le président donne lecture du texte prévu à cet effet, MM Mottet et Batista da Silva prêtent serment puis l'assemblée applaudit.

2. Approbation du PV n° 274 de la séance du Conseil municipal du 11 octobre 2018

Approuvé à l'unanimité moins deux abstentions.

3. Mise à jour de la composition des commissions du Conseil municipal

FINANCES (R.Riem)			
Vincent Mottet	All	Sylvain Fuser	ApT
Magali Besse Giorgi	All	Verena Jendoubi	ApT
Pascal Dethiollaz	All	Anne Rieder	ApT
Daniel Fuchs	All		

ESPACES PUBLICS, ROUTES, ENVIRONNEMENT (A. Maison)			
Cyril Baudin	ApT	Sylvain Fuser	ApT
Mickael Batista da Silva	All	Stéphanie Papaioannou	All
Pascal Dethiollaz	All	Anne Rieder	ApT
Daniel Fuchs	All		

SCOLAIRE (M. Scheibler)			
Magali Besse Giorgi	All	Cecilia Schäfer	All
Corinne Maison	All	Philippe Tièche	ApT
Stéphanie Papaioannou	All		
Anne Rieder	ApT		

CULTURE ET SPORTS (A. Maison)			
Philippe Tièche	ApT	Corinne Maison	All
Mickael Batista da Silva	All	Cecilia Schäfer	All
Natacha Gonzalez	All	Pierre Sutter	ApT
Verena Jendoubi	ApT		

AFFAIRES SOCIALES (M. Scheibler)			
Verena Jendoubi	ApT	Corinne Maison	All
Mickael Batista da Silva	All	Cecilia Schäfer	All
Cyril Baudin	ApT	Philippe Tièche	ApT
Natacha Gonzalez	All		

SÉCURITÉ PUBLIQUE ET MOBILITÉ (A. Maison)			
Pascal Dethiollaz	All	Anne Rieder	ApT
Cyril Baudin	ApT	Cecilia Schäfer	All
Corinne Maison	All	Pierre Sutter	ApT
Stéphanie Papaioannou	All		

BÂTIMENTS (M. Scheibler)			
Daniel Fuchs	All	Sylvain Fuser	ApT
Cyril Baudin	ApT	Stéphanie Papaioannou	All
Magali Besse Giorgi	All		
Pascal Dethiollaz	All		

FEU (R.Riem)			
Stéphanie Papaioannou	All	Vincent Mottet	All
Pascal Dethiollaz	All	Pierre Sutter	ApT
Sylvain Fuser	ApT	Philippe Tièche	ApT
Natacha Gonzalez	All		

AMÉNAGEMENT (M. Scheibler)			
Daniel Fuchs	All	Verena Jendoubi	ApT
Mickael Batista da Silva	All	Stéphanie Papaioannou	All
Magali Besse Giorgi	All	Philippe Tièche	ApT
Sylvain Fuser	ApT		

INTER-CHAMPAGNE (R.Riem)			
Sylvain Fuser	ApT	Natacha Gonzalez	All
Cyril Baudin	ApT	Stéphanie Papaioannou	All
Magali Besse Giorgi	All	Anne Rieder	ApT
Pascal Dethiollaz	All		

Président-e

GROUPE NATURALISATIONS
Sylvain Fuser (ApT)
Verena Jendoubi (ApT)
Cecilia Schäfer (All)

4. Communications et échéancier du Bureau du Conseil municipal

Le président informe...

- avoir reçu un courrier d'Avully Tennis Club informant que le club fêtera ses 40 ans d'existence le 15 juin 2019.
- donne lecture d'un courrier reçu de a part de Madame Françoise Richina, accompagné d'une pétition, concernant la résiliation de bail du jardin duquel cette personne est locataire, la commune étant le bailleur. **Mme Annick Maison** répond qu'il s'agit d'un problème de droit privé entre un propriétaire, qui se trouve être la commune, et son locataire, en la personne de Mme Richina. Cette question est régie par du droit privé et n'a donc pas à être traitée au Conseil municipal. Cela dit, la Mairie s'engage à prendre contact avec Mme Richina.
- que la lettre de soutien à la Ville de Genève concernant la fermeture de l'office postal des Charmilles n'a pas été envoyée. La raison en est qu'il n'est pas question de fermer le bureau postal des Charmilles mais de le déplacer dans le centre commercial de Planète Charmilles, déplacement auquel s'oppose le Conseil administratif de la Ville de Genève. **M. Fuser** propose dans ce cas d'attendre une situation similaire à celle d'Avully pour envoyer un courrier de soutien. **M. Dethiollaz** propose quant à lui de se montrer solidaire, à travers une interpellation du Conseil municipal d'Avully aux Conseils municipaux des communes de Veyrier et de Meinier qui sont actuellement en lutte avec la Poste afin d'éviter la fermeture programmée de leur bureau postal respectif. De cette manière, une communication conjointe de plusieurs communes aux médias, à la Poste et au Conseil d'Etat pourrait avoir plus de poids. Cette proposition est acceptée et le président est chargé de faire un projet de lettres, au nom du Conseil municipal d'Avully à ceux de Meinier et de Veyrier. **Le président** rappelle par ailleurs que la récente réponse de Syndicom à un courrier de la commune avait demandé à cette dernière de ne plus communiquer avec la Poste avant que des décisions soient prises au niveau fédéral, des discussions étant actuellement en cours. **M. Riem** rappelle à son tour que la décision de la Poste concernant la fermeture de l'office postal d'Avully est tombée, que la Mairie a envoyé un courrier à PostCom à ce sujet et qu'une réponse est attendue.

Se référant à l'échéancier...

Le président indique que la question concernant l'achat de la parcelle N°362 est supprimée, le propriétaire n'étant apparemment pas vendeur.

5. Communications du maire et des adjointes

M. Riem informe...

- qu'il a pu signer le 5 novembre déjà les actes de promesses d'achat pour la parcelle 2277, et les promesses de vente pour les parcelles 2925 et 2277, grâce à une collaboration excellente avec le département de la sécurité et son Conseiller d'Etat, qui a rapidement validé la décision, dont le délai référendaire échoyait le 31 octobre.
- lit la réponse qu'il a apportée, au nom du Conseil municipal, à Mme Laure Schmid suite au courrier de cette dernière au sujet de l'installation d'une antenne Swisscom à Gennechy.

Mme Maison informe...

- que la table panoramique a enfin été installée sur l'esplanade de Saint-Gervais.

Mme Scheibler informe...

- qu'après 5 ans d'attente et plusieurs relances de la part de la Mairie, un montant de CHF 69'000.- sera versé par le fonds fédéral constitué pour l'aide au financement de projets photovoltaïques, en l'occurrence pour la centrale installée par la commune sur l'un des toits du groupe scolaire.
- que la commune a reçu CHF 22'500.- de subventions de la part du Fonds énergie des collectivités publiques, destinés à l'opération Eco-social.
- avoir reçu le bilan chiffré des centres aérés de l'été dernier organisés par le Jardin Robinson, lesquels permettront au Jardin de recevoir CHF 10.- de participation des communes, par journée et par enfant. Ces chiffres seront transmis aux membres du Conseil municipal.
- que le Conseil municipal sera saisi pour se prononcer, par voie délibérative, sur les 3 PLQ d'ores et déjà connus lors de la séance du 13 décembre prochain et qu'un 4^{ème} PLQ est récemment apparu. Dans ce cadre, une séance a été fixée avec les représentants de l'Office de l'urbanisme, qui viendront rappeler les enjeux des trois PLQ connus et informer sur le 4^{ème}, le 28 novembre. Cela sous la forme d'une commission plénière, qui sera convoquée prochainement.

6. Rapport de la commission des affaires sociales du 29 octobre 2018 (par Verena Jendoubi)

La commission s'est réunie afin de se prononcer au sujet du solde de la somme à disposition pour soutenir des projets d'aide au développement, à savoir Frs 3'000.-. La commission propose d'attribuer à 2 projets soutenus depuis deux ans par la commune, l'association « Soigner les Enfants de Tchernobyl » et l'association « Espace-liens Palestine », qui recevraient chacune Frs 1'500.-. Par ailleurs, au cas où les Frs 500.- du fonds d'urgence n'auraient pas été utilisés d'ici à la fin de l'année, la commission propose de les attribuer à ces 2 associations, à part égale. **Mme Papaioannou** demande si ce reliquat de Frs 500.- du fonds d'urgence ne pourrait pas être attribué plutôt à des associations locales ou à des enfants résidant dans le Canton. **Mme Scheibler** répond que les fonds mentionnés par Mme Jendoubi sont destinés à l'aide à l'étranger. Des aides locales sont prévues par ailleurs, et leur attribution pourrait être redéfinie dans une séance de commission des affaires sociales.

La proposition de la commission des affaires sociales d'attribuer les montants précités (Frs 3'000.- + Frs 500.-) aux 2 associations mentionnées ci-dessus est approuvée à l'unanimité.

7. Rapport de la commission des espaces publics, routes et environnement du 5 novembre 2018 (par Cyril Baudin)

Piste cyclable

La commission propose de demander au Canton la création d'une piste cyclable bidirectionnelle le long de la route d'Avully, conformément aux demandes faites lors de l'étude du plan des gravières.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Chemin des scouts

La commission a accepté à l'unanimité la proposition de l'exécutif concernant la portion du chemin des scouts qui « s'effondre » et qui se situe sur des fonds privés. Ainsi, la commune doit se désengager de toute responsabilité en installant des panneaux d'information aux abords du chemin et stopper tout entretien. Une information dans l'Echo d'Avully et sur internet devra être faite et il conviendra d'informer les propriétaires concernés des mesures prises et des raisons qui ont conduit à les prendre.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Route d'Epeisses

La commission demande aux SIG de remettre la partie de la route d'Epeisses dans l'état où elle était avant travaux, en restituant notamment les places de parking en face du 55 route d'Epeisses.

Bornes de recharge

La commission a demandé à la Mairie de se renseigner sur la faisabilité d'une installation, dans le village ainsi qu'à Gennecy, de plusieurs bornes de recharge pour véhicules électriques.

Container à aluminium

Il a été relevé qu'un container à aluminium sera installé entre le 47 et le 49 de la route d'Epeisses, conformément à ce qui a été prévu dans le budget 2019.

Visite du domaine Mottu

Les membres de la commission ont exprimé leur satisfaction suite à la visite du domaine ex-Mottu et remercient les organisateurs.

Passage piétons supprimé

La Mairie a informé la commission que le passage pour piétons situé côté village, devant la fontaine Remetea, sera prochainement supprimé par les services de l'Etat. Dans le même temps des travaux autour de cette même fontaine vont être menés.

Réfection préau Braillard

La Mairie a informé la commission qu'elle a obtenu les autorisations pour les travaux de réfection du préau Braillard. La planification des travaux sera communiquée ultérieurement.

8. Rapport de la commission des bâtiments du 6 novembre 2018 (par Daniel Fuchs)

Accueil des personnes en situation de handicap

La commission a reçu et entendu le président et la coordinatrice de l'association Handicap Architecture Urbanisme (HAU), laquelle lui a expliqué en détail sa mission et son organisation, avant de lui proposer de mener une expertise et d'établir un devis gratuit de ses prestations. En conséquence, la commission propose d'accepter l'offre de l'association HAU, à savoir que soit menée une étude globale sur l'accueil des personnes en situation de handicap dans les bâtiments communaux, sous réserve de l'acceptation par le Conseil municipal du devis détaillé qui sera transmis.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Mesures d'économie d'énergie

La commission propose à la commune qu'elle demande aux promoteurs privés, dans le cadre des PLQ en cours, de maximiser les mesures d'économie d'énergie et d'avoir le plus possible recours aux énergies renouvelables.

Cette proposition est acceptée par 10 oui et 4 abstentions.

9. Rapports des commissions des finances des 15 et 29 octobre 2018 (par Daniel Fuchs)

Amendements au projet de budget

Association GenA

Il n'y aura pas de GenA Festival en 2019, les résultats de l'édition 2018 ayant été mauvais. La commission propose en conséquence de diminuer les subventions allouées à l'association, en la faisant passer des Frs 28'000.- initialement prévus à Frs 15'000.-, cette somme devant couvrir les frais liés à la bibliothèque et à son fonctionnement, plus Frs 5'000.- dédiés à l'organisation d'événements ponctuels.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

Fas'é et Jardin Robinson

La commission, après avoir reçu et entendu les représentants de la Fas'é et du Jardin Robinson, recommande d'approuver la demande d'augmentation pour les prestations Fas'é et du Jardin Robinson d'un montant de Frs 23'000.-, portant le montant de la rubrique au budget 2019 à Frs 75'000.-.

Cette proposition est approuvée par 13 oui et 1 abstention.

Hausse d'un amortissement

La commission propose de rajouter Frs 516.- à l'amortissement concernant le nouveau système de traitement, suite à un nouveau calcul, faisant passer le montant de cet amortissement de Frs 14'200.- à Frs 14'716.-.

40 ans de l'Avully Tennis Club

La commission propose de rajouter Frs 5'000.- au budget alloué pour différentes manifestations communales en cas de demande de l'Avully Tennis Club, qui a annoncé son intention de fêter ses 40 années d'existence, portant le montant total de la rubrique idoine à Frs 23'000.-.

Aide au développement

La commission propose de rajouter Frs 5'000.- à la rubrique concernant l'aide au développement, afin de se rapprocher du taux indicatif de 0.7% du PIB recommandé par l'ONU, portant le montant total de cette rubrique à Frs 10'000.-.

Indemnités pompiers

La commission propose de revenir au montant initial des indemnités allouées aux pompiers de la commune en dédommagement de leurs interventions pour le bien des Avulliotés, et d'augmenter ainsi de Frs 1'500.- la rubrique qui les concerne, qui passerait conséquemment à un total de Frs 31'500.-. **M. Dethiollaz** demande –et obtient– à ce que les propos qu'il a tenus pour justifier cette proposition soient reproduits fidèlement dans le rapport, rappelant son souhait de voir à nouveau les sapeurs-pompiers d'Avully être indemnisés pour toutes les interventions qu'ils accomplissent.

M. Fuchs conclut sa présentation en relevant que la totalité des amendements fait fluctuer le budget de Frs 4'984.- et que la commission s'est prononcée favorablement à ce projet de budget ainsi amendé.

Information insuffisante de la part des associations

M. Fuchs relève enfin que la commission des finances a émis le souhait de voir les associations subventionnées par la commune être tenue de communiquer des informations plus détaillées concernant leur fonctionnement, notamment en produisant un rapport d'activités.

Fondation immobilière

Les membres de la commission avaient émis le souhait qu'un débat soit mené en vue de l'éventuelle création d'une fondation immobilière à Avully. Les explications fournies ont convaincu les commissaires de ne pas aller plus loin dans la réflexion à ce sujet, pour l'instant, se fondant, notamment sur le fait qu'il n'est pas établi qu'une Fondation serait moins « politisée » que la situation actuelle.

10. Proposition du maire relative au budget de fonctionnement annuel 2019, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter

Mme Maison, au nom de l'exécutif, propose un ultime amendement au budget, en demandant de porter l'âge limite pour les subventions junior TPG à 25 ans (20 actuellement), de manière à se caler sur l'âge limite en vigueur chez les TPG, lesquels souhaitent de cette manière toucher les jeunes en âge de conduire, afin de les encourager à la mobilité douce. Ce changement entraînerait une augmentation de la ligne budgétaire correspondante au soutien qu'octroie la commune à l'achat d'un abonnement annuel unireso pour les jeunes, dont le montant passerait de Frs 11'000.- à Frs 13'000.-.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité. Dès lors, les montants figurant au projet de délibération soumis au vote sont ajustés en fonction de cet ultime amendement accepté.

*Vu le budget administratif pour l'année 2019 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements ;
attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de Frs 5'967'141.- aux charges et de 5'973'000.- aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à Frs 5'859.- ;
attendu que cet excédent de revenus présumé se décompose de la manière suivante: résultat opérationnel de Frs 157'959.- et résultat extraordinaire de - Frs 152'100.- ;
attendu que l'autofinancement s'élève à Frs 405'600.- ;
attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2019 s'élève à 51 centimes ;
attendu que le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2019 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune s'élève à 100 centimes ;
attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de Frs 1'322'900.- aux dépenses et de Frs 0.- F aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à Frs 1'322'900.- ;*

attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de Frs 407'600.-, il en résulte une insuffisance de financement des investissements de Frs 917'300.- ;

vu les rapports de la commission des finances du 15 et du 29 octobre 2018 ;

vu les articles 30, al. 1, lettres a, b et g, 70, al. 1, lettre b et 74, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887 ;

sur proposition du maire,

le Conseil municipal décide

- 1. D'approuver le budget de fonctionnement 2019 pour un montant de Frs 5'967'141.- aux charges et de 5'973'000.- aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à Frs 5'859.-.
Cet excédent de revenus total présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de Frs 157'959.- et résultat extraordinaire de - Frs 152'100.*
- 2. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2019 à 51 centimes.*
- 3. De fixer le nombre des centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2019 à 100 centimes.*
- 4. D'autoriser le maire à emprunter en 2019 jusqu'à concurrence de Frs 917'300.- pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif.*
- 5. D'autoriser le maire à renouveler en 2019 les emprunts qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.*

Par 14 voix pour (unanimité), cette proposition est acceptée.

11. Proposition du maire relative aux indemnités allouées en 2019 aux maire et adjointes ainsi qu'aux membres du Conseil municipal

Vu le projet de budget pour l'année 2019;

vu les rapports des commissions des finances du 23 avril, du 15 et du 29 octobre 2018;

vu l'article 30, al. 1, lettre v, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du maire,

le Conseil municipal décide

- 1. De fixer les indemnités allouées pour les séances du Conseil municipal à un montant forfaitaire annuel de Frs 1'800.-, versé au pro-rata en cas de retrait ou d'arrivée en cours d'année. De fixer les jetons de présence aux séances de commission, du Bureau ainsi qu'aux différentes séances de groupes pour les membres du Conseil municipal, à Frs 70.- par séance et par membre et à Frs 20.- pour le-la rédacteur-trice du rapport de la commission, pour autant qu'il-elle soit membre du Conseil municipal. Soit au total Frs 50'000.-.*
- 2. De fixer les indemnités allouées au maire à Frs 36'000.- et aux adjointes à Frs 24'000.- chacune. Soit au total Frs 84'000.-.*
- 3. D'intégrer les montants dans les rubriques budgétaires 2019 suivantes :*
 - 01100.00.30000.00 Indemnités CM*
 - 01200.00.30000.01 Indemnités Maire & Adjointes*

Par 14 voix pour (unanimité), cette proposition est acceptée.

12. Proposition du maire relative à l'ouverture du crédit destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises

Vu le plan directeur cantonal 2030 fixant un objectif en termes de construction de logements afin de répondre à la pénurie actuelle et couvrir les besoins futurs liés au développement de notre canton ; considérant que la planification assigne à certaines communes de construire de nombreux logements ;

vu qu'une solution visant à répartir le financement de ces aménagements a été trouvée de concert entre les communes et le canton, solution créant un mécanisme de compensation entre les communes qui construisent et celles qui ne construisent pas, ces dernières venant aider financièrement les premières à financer les équipements obligatoires et les espaces publics en lien avec l'accueil de nouveaux logements au moyen de la constitution d'un fonds ;

vu le souhait ressortant du groupe de travail de créer un fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) chargé d'attribuer les financements versés aux communes et vu la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par le Grand Conseil en date du 18 mars 2016 et que cette loi est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017 ;

attendu que les attributions versées sont uniquement accordées pour des équipements communaux et des espaces publics dont la réalisation est exigée par des prescriptions légales ;

vu que ces attributions versées sont effectuées selon deux modalités complémentaires, chacune représentant environ une moitié du fonds : d'un côté, une attribution forfaitaire pour tout nouveau logement produit sur le territoire de la commune; de l'autre, une attribution pour les projets d'infrastructures pour les communes qui en font la demande, dans le cadre d'un développement urbain amenant de nouveaux logements ;

considérant que ce fonds est alimenté par une contribution annuelle de 2 millions de francs du canton et d'une contribution annuelle de 23 millions de francs des communes, ces dernières contributions étant réparties entre les communes en fonction de la valeur de production du centime, indice tenant compte de la fiscalité sur les personnes physiques et morales ainsi que de la population de chaque commune, mais avec une contribution annuelle maximum par commune de 7 millions ;

vu la nécessité de voter un crédit d'engagement pour le versement de cette contribution annuelle destinée à subventionner les investissements publics à charge des communes accueillant de nouveaux logements ;

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et à la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU),

sur proposition du maire,

le Conseil municipal décide

- 1. D'ouvrir au maire un crédit de Frs 52'900.- pour le versement d'une contribution au fonds intercommunal de développement urbain destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.*
- 2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements (rubrique 0290.5620), puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif*

(rubrique 0290.1462 "subventions d'investissements versées à des communes ou à des établissements qu'elles financent en commun").

3. D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 0290.36602 dès 2020.
4. D'autoriser le maire à emprunter jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné au point n°1.

Par 14 voix pour (unanimité), cette proposition est acceptée.

13. Proposition du maire relative à la fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2019

Vu l'article 30, al. 1, lettre c, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu l'article 308 B, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

sur proposition du maire,

le Conseil municipal décide

De fixer le montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2019 à Frs 30.-.

14. Questions orales / écrites

Aucune

15. Divers

M. Fuser souhaiterait que la Mairie rappelle aux propriétaires des parcelles qui longent la route d'Avully de tailler leurs haies de manière à ce qu'elles n'envahissent plus les trottoirs. **M. Fuchs** rappelle, que la route d'Avully est la propriété du Canton, et non de la commune.

M. Fuser répond à une remarque préalable de **Mme Papaioannou**, laquelle remettait en cause l'utilité de la commission Inter-Champagne, en disant qu'à son avis, cette commission lui paraît au contraire utile, car elle a l'avantage de permettre d'entretenir un dialogue avec les communes environnantes, et plus particulièrement entre les Conseillers municipaux des communes concernées, de manière directe et sans intermédiaire. **Le président** propose que la question de l'utilité de la commission Inter-Champagne soit débattue lors d'une séance de cette même commission. **M. Fuser** s'engage donc à convoquer une nouvelle séance de la commission à cet effet.

M. Dethiollaz tient à remercier la Mairie pour l'invitation à la Revue. Ce fut une splendide soirée.

M. Dethiollaz informe par ailleurs que la soirée de recrutement des sapeurs-pompiers du 1^{er} novembre dernier s'est bien déroulée, avec 4 candidats susceptibles d'intégrer la compagnie d'Avully. Deux d'entre eux ont d'ailleurs déjà été proposés au Maire de la commune.

La séance est levée à 20h40

Le Président

La Secrétaire